

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le cinquième (5^e) jour du mois de décembre 2016, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour ainsi que messieurs Réjean Hébert, Jean-Guy Harvey, Gilles Harvey et Claude Poulin sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin à 19 h 17.

Rés # 16-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption, en ajoutant les points « 3.5 et 3.6 », soit :

3.5 Bouclage du réseau électrique d'Hydro-Québec.

3.6 Demande à Hydro-Québec de mettre l'emphase sur l'émondage de son réseau électrique.

Rés # 16-12-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

Tous les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016, une copie conforme leur ayant été remise dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption, et ce, avec dispense de lecture.

Rés # 16-12-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1604497 à C1604573, L1600027 et L1600028, M0016003 et M0016004)	335 730,54 \$
- Salaires et rémunérations des élus	44 601,33 \$
- Frais de déplacement	899,33 \$

TOTAL **381 231,20 \$**

Rés # 16-12-04 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES, DE SECTEUR ET LOCATIVES POUR 2017

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Réjean Hébert, que le règlement portant sur les taux de la taxe foncière, de secteur et locative pour l'année 2017, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 16-12-05 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "EMPLOI D'ÉTÉ CANADA"

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Emplois d'été Canada 2017".

Madame Christine Dufour, secrétaire, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 16-12-06 MANDAT POUR SERVICES JURIDIQUES POUR 2017

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat relatif à la *fourniture de services juridiques pour l'année 2017* à la firme "Morency, Société d'avocats", selon l'offre déposée en date du 11 novembre 2016, au montant de 700 \$, plus les taxes.

Rés # 16-12-07 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 212 – DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR LA FORMATION DE COMITÉS DE SÉLECTION

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 212, déléguant le pouvoir, à la directrice générale de former des comités de sélection, et ce, avec dispense de lecture, une copie du projet de règlement ayant déjà été remise à tous les membres du conseil.

Note DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6)*, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Foster procède au dépôt d'un extrait du "registre public des déclarations des élus", pour l'année 2016, dans le délai prescrit.

Rés # 16-12-08 ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR « CANON ADVANCE 5235 »

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un photocopieur « Canon ADVANCE 5235 » auprès de l'entreprise *Équipement GMM inc.*, selon l'offre déposée en novembre 2016, au coût de 2 500 \$ (plus taxes). Le contrat d'entretien annuel, incluant les cartouches d'encre, sera de 0,023 \$ pour chaque copie en noir et de 0,20 \$ pour celles en couleur (plus taxes) pendant les trois (3) premières années. Après ces trois (3) années, le contrat d'entretien sera de 0,0139 \$ pour chaque copie en noir et de 0,09 \$ pour celles en couleur (plus taxes).

Rés # 16-12-09 ACHAT PHOTOCOPIEUR « KONICA MINOLTA BIZHUB C227 »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un photocopieur « Konica Minolta Bizhub C227 » auprès de l'entreprise *Services de Documents*, selon l'offre déposée le 28 novembre 2016, au coût de 4 999 \$ (plus taxes). Le contrat de service, incluant les cartouches d'encre, sera de 0,0089 \$ / page en noir et de 0,089 \$ en couleur.

Rés # 16-12-10 CALENDRIER SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

À CES CAUSES, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront habituellement les lundis et qui débiteront à 19 h 00 :

- | | |
|--------------------------------|------------------------|
| • lundi le 09 janvier | • lundi le 06 février |
| • lundi le 06 mars | • lundi le 03 avril |
| • lundi le 1 ^{er} mai | • lundi le 05 juin |
| • lundi le 03 juillet | • lundi le 07 août |
| • mardi le 05 septembre | • lundi le 02 octobre |
| • lundi le 13 novembre | • lundi le 04 décembre |

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Rés # 16-12-11 FIN D'EMPLOI D'UN (1) POMPIER VOLONTAIRE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mettre fin à l'emploi du pompier volontaire portant le matricule « 210 ».

Rés # 16-12-12 MISE AU RANCART DE L'ANCIENNE UNITÉ « SWATT »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la mise au rancart de l'ancien camion d'urgence (SWATT), dès que nous aurons reçu le véhicule de remplacement, dont la description est la suivante :

Marque	:	GMC - 1995
Modèle	:	TOPKICK
Numéro de série	:	1GDG6H1J1SJ510868
Numéro de plaque	:	L529669-9.

Rés # 16-12-13 PEINTURE DE LA BOÎTE DU CAMION D'URGENCE (SWATT)

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu trois (3) propositions, relativement au *peinturage de la boîte du camion d'urgence (SWATT)*, auprès des firmes suivantes :

- Dufour Pontiac Chevrolet Carrxpert;
- Garage D.D. Lavoie;
- Peinture JMR ;

ATTENDU QUE la firme " Dufour Pontiac Chevrolet Carrxpert " a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif au *peinturage de la boîte du camion d'urgence SWATT*, à la firme " Dufour Pontiac Chevrolet Carrxpert ", selon l'offre déposée en date du 10 novembre 2016, au montant de 992,49 \$ (taxes incluses).

Rés # 16-12-14 PEINTURE DU CAMION D'URGENCE (SWATT)

ATTENDU QUE nous avons demandé trois (3) propositions et en avons reçu deux (2), relativement au *peinturage du camion d'urgence (SWATT)*, auprès des firmes suivantes :

- Dufour Pontiac Chevrolet Carrxpert;
- Peinture JMR ;

ATTENDU QUE la firme " Dufour Pontiac Chevrolet Carrxpert " a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif au *peinturage du camion d'urgence (SWATT)*, à la firme " Dufour Pontiac Chevrolet Carrxpert ", selon l'offre déposée en date du 15 novembre 2016, au montant de 5 197,62 \$ (taxes incluses).

Rés # 16-12-15 ACHAT D'UNE PLATE-FORME COULISSANTE POUR LE CAMION D'URGENCE (SWATT)

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu deux (2) propositions, relativement à *l'achat d'une plate-forme coulissante pour le camion d'urgence (SWATT)*, auprès des firmes suivantes :

- Distribution Maranda inc.;
- Fibrobec Québec;

ATTENDU QUE la firme " Distribution Maranda inc. " a soumis le plus bas prix;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif à *l'achat d'une plate-forme coulissante pour le camion d'urgence (SWATT)*, à la firme " Distribution Maranda inc. ", selon l'offre déposée en date du 15 novembre 2016, au montant de 1 253,23 \$ (taxes incluses).

Rés # 16-12-16 FACTURATION DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

CONSIDÉRANT que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

CONSIDÉRANT que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l’approbation des nouveaux modèles d’entente et de répartition des effectifs;

CONSIDÉRANT que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l’inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

À CES CAUSES, Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers

DE DEMANDER au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

DE DEMANDER que cette révision ait pour objectif la mise en place d’un cran d’arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l’inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

DE DEMANDER qu’un cran d’arrêt soit applicable pour la durée totale de l’entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d’une durée minimale de 10 ans;

DE DEMANDER que le conseil d’administration de la Municipalité de Saint-Siméon n’entérine pas les nouveaux modèles d’entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

Rés # 16-12-17 DÉCLARATION DE L’ÉTAT D’URGENCE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon, était aux prises, les 1^{er} et 2 décembre 2016, avec un sinistre majeur, soit une forte tempête de neige et une panne d’électricité majeure, sur l’ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon se devait d’agir immédiatement pour protéger la vie, la santé ou l’intégrité de ses contribuables;

ATTENDU QUE le plan de sécurité civile de la municipalité ou ses règles habituelles de fonctionnement ne lui permettent pas de réaliser adéquatement les interventions nécessaires;

POUR CES
MOTIFS,

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision prise par monsieur le maire Sylvain Tremblay, à l'effet de déclarer « l'état d'urgence » sur le territoire de notre municipalité les 1^{er} et 2 décembre dernier et de procéder à l'ouverture d'un « centre d'hébergement » au 225 rue Saint-Léon, pour y accueillir les personnes en détresse.

Rés # 16-12-18

HYDRO-QUÉBEC / D'Étudier à nouveau le projet de bouclage entre notre municipalité et celle de Petit-Saguenay

ATTENDU QUE

notre municipalité a déjà adopté une résolution, portant le numéro « 11-01-14 », lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2011, par laquelle elle demandait à *Hydro-Québec* d'étudier la possibilité d'établir un bouclage entre le poste de Petit-Saguenay et notre municipalité ;

ATTENDU QUE

la réponse d'*Hydro-Québec* fut négative ;

ATTENDU QUE

les interruptions du service électrique sont assez fréquentes dans notre secteur et que le bouclage demandé améliorerait certainement la situation;

POUR CES
MOTIFS,

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Hydro-Québec d'étudier à nouveau notre demande de « bouclage » du réseau électrique de notre secteur avec celui du poste de distribution de la Municipalité de Petit-Saguenay.

c.c. Mme Caroline Simard, Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré
MRC de Charlevoix-Est

Rés # 16-12-19

HYDRO-QUÉBEC / ÉLAGAGE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

ATTENDU QUE

les pannes électriques qui se sont produites dans Charlevoix, principalement entre la Ville de La Malbaie et la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, entre le 1^{er} et le 4 décembre 2016, ont probablement été causées par des branches ou des arbres touchant les lignes électriques (voir photos annexées);

ATTENDU QUE

l'élagage qu'a effectué Hydro-Québec en 2016 n'a pratiquement pas touché la région de Charlevoix et que le début des travaux de maîtrise de la végétation dans notre région, notamment sur la route 138 à Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine, ne sont prévus qu'en 2017 (voir carte annexée);

ATTENDU QUE

nous comprenons que l'entretien du réseau et de la végétation autour desdites installations de distribution d'électricité sur tout le territoire du Québec est rigoureux;

- ATTENDU QUE selon Hydro-Québec, il y aurait plus de 110 000 kilomètres de lignes de distribution à entretenir au Québec;
- ATTENDU QUE sur lesdits 110 000 kilomètres, il n'y en a qu'environ 18 000 d'élagés chaque année, donnant ainsi un cycle de 3 à 6 années pour effectuer tous ces travaux partout au Québec ;
- ATTENDU QUE plus de 65 heures sans électricité, comme ce fut le cas pour Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine, constitue une panne électrique très problématique;
- ATTENDU QUE même si les représentants de la société d'État mentionnent que le nouveau poste de Baie-Saint-Paul devrait contribuer à limiter les situations fâcheuses;
- ATTENDU QUE même si ladite Société dit être en train de moderniser son réseau et qu'elle s'attend à ce que ce fait améliore la situation et fiabilise le service, ceci ne nous permet pas d'être assurés que nous soyons à l'abri de situations comme nous avons récemment vécues;
- ATTENDU QUE nous croyons que s'il n'y a pas d'élagage du secteur concerné dans les plus brefs délais, la situation que nous venons de vivre au début décembre 2016 risque de se reproduire encore d'ici peu;
- POUR CES MOTIFS Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Hydro-Québec de mettre tout en œuvre pour que l'élagage des arbres pouvant affecter les lignes de distribution électrique dans notre secteur doit être classé comme étant une priorité.

Rés # 16-12-20 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU TRANSPORT EN COMMUN ADAPTÉ POUR 2017

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Réjean Hébert, que le règlement portant sur le *transport en commun adapté pour l'année 2017*, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 16-12-21 SOUMISSIONS REÇUES POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE, SUR UNE BASE HORAIRE, POUR 2016 - 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d'offres publiques pour la fourniture de machinerie sur une base horaire (résolution 16-10-08), pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2016 et le 30 novembre 2017;

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises ont déposé un prix au taux horaire, pour la location de la machinerie qu'elles possèdent, incluant les frais de déplacement, soit :

- Fernand Harvey & fils inc.
- Excavation Pascal Lavoie
- Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.
- Morneau Tremblay, construction – excavation
- Aurel Harvey & fils inc. ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacune des machineries lorsque nous en aurons besoin.

En ce qui concerne les entreprises ayant soumis deux (2) prix identiques pour le service de la « pelle mécanique # 200 », soit *Fernand Harvey & fils inc. et Morneau Tremblay, construction – excavation*, un tirage au sort a lieu en séance tenante pour déterminer l'entreprise qui sera embauchée. Le tirage au sort a déterminé que c'est l'entreprise *Morneau Tremblay, construction – excavation* qui a été retenue.

Il est à noter que le conseiller Réjean Hébert est contre cette procédure.

Cette résolution ne s'applique pas lors de procédures d'appel d'offres.

Rés # 16-12-22 RELEVÉS D'ARPENTAGE POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu quatre (4) propositions, relativement aux *relevés d'arpentage pour le remplacement de ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil* auprès des firmes suivantes :

- Sylvain-Marc Bélanger ;
- Géocivil ;
- Stéphane Brisson ;
- Tremblay & Fortin ;

ATTENDU QUE la firme " Sylvain-Marc Bélanger " a soumis le plus bas prix;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif aux *relevés d'arpentage pour le remplacement de ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil* à la firme d'arpenteur-géomètre "Sylvain-Marc Bélanger ", au montant de 1 373,95 \$ (taxes incluses).

**Rés # 16-12-23 DIRECTIVE DE CHANGEMENT RELATIVE À LA
CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ENTREPÔT POUR LES
ABRASIFS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la directive de changement ci-dessous mentionnée, relativement aux travaux de construction d'un entrepôt pour abrasif, au coût de 1 322,50 \$ (plus taxes), soit que tout le béton utilisé devra avoir une résistance de 35 mégapascals (MPa).

Rés #16-12-24 ÉCLAIRAGE DE LA RUE BROUILLARD

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande à Hydro-Québec pour l'installation de deux (2) luminaires sur la rue Brouillard.

**Rés #16-12-25 DÉNEIGEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC BAIE-
DES-ROCHERS**

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) propositions, relativement au *déneigement d'une partie du chemin du lac Baie-des-Rochers*, des entreprises suivantes :

- Morneau Tremblay – Construction - Excavation;
- Excavation Pascal Lavoie;
- Fernand Harvey & fils inc.;

ATTENDU QUE l'entreprise " Morneau Tremblay – Construction - Excavation " a soumis le plus bas prix;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif au *déneigement d'une partie du chemin du lac Baie-des-Rochers*, soit à partir de l'intersection dudit chemin avec la rue de Port-aux-Quilles (route 138) jusqu'aux conteneurs à ordures desservant les propriétaires de chalets du secteur concerné à l'entreprise " Morneau Tremblay – Construction – Excavation ", selon l'offre déposée en date du 28 novembre 2016, au montant de 966,88 \$ (taxes incluses).

Rés #16-12-26 FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une modification à la résolution numéro « 03-05-08 », relative à la fourniture d'équipements à certains employés municipaux, comme suit :

- la municipalité remboursera une somme maximale de 250 \$ pour l'achat de lunettes de sécurité ajustées aux employés permanents qui en ont besoin, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Rés #16-12-27 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LA TAXE D'AQUEDUC

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Jean-Guy Harvey, qu'un règlement *modifiant la taxe d'aqueduc*, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés #16-12-28 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu'un règlement *modifiant la taxe d'assainissement*, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés #16-12-29 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LA TAXE D'ORDURE ET DE COLLECTE SÉLECTIVE

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, qu'un règlement modifiant la taxe d'ordures et de collecte sélective, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés #16-12-30 RÉSERVE POUR LA DÉCONTAMINATION DE NOTRE ANCIEN SITE DE DÉPÔTS DE TRANCHÉES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter une somme de 15 000 \$ pour la décontamination de notre ancien site de dépôts en tranchées et/ou des autres sites municipaux pouvant être contaminés, tel que prévu dans les prévisions budgétaires 2016, portant celle-ci à un montant de 198 823 \$.

Rés #16-12-31 CONTRAT POUR LES ANALYSES D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES POUR 2017 ET 2018

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions relativement à *l'embauche d'une firme pour procéder aux analyses d'eau potable et des eaux usées pour les années 2017 et 2018*, des firmes suivantes :

- Exova ;
- Groupe EnvironneX ;

ATTENDU QUE " Groupe EnvironneX " a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme *Groupe EnvironneX* pour procéder aux analyses d'eau potable et des eaux usées, pour les années 2017 et 2018, au coût de base annuel de 2 644 \$ (plus taxes).

**Rés #16-12-32 APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES MUNICIPALITÉS (FQM) SUR LE PROJET DE LOI N° 106**

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre M. Pierre Arcand, a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi n° 106 le 29 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale annuelle de la FQM le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la Fédération sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER un moratoire de cinq (5) ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'ABROGER l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones où la protection et la production gazière et pétrolière seraient interdites;

DE

DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

D'APPUYER activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, tel que *Gastem*;

DE

TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

Rés #16-12-33 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 213

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 213, abrogeant le règlement d'emprunt numéro 205, aux fins de financer les travaux de réaménagement du *bureau d'accueil touristique (BAT)* à la Place Modesto-Zadra.

Une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés #16-12-34 MODE DE FINANCEMENT DU NOUVEAU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE (BAT)

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de financer les travaux de réaménagement du *bureau d'accueil touristique (BAT)* à la Place Modesto-Zadra à même le fonds général d'administration.

Rés #16-12-35 CONTRAT POUR L'ÉCLAIRAGE DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu trois (3) propositions relativement à l'embauche d'une entreprise pour procéder à des travaux d'éclairage à l'hôtel de ville, des firmes suivantes :

- Électricité Cap-à-l'Aigle inc. ;
- Asselin Électrique inc. ;
- Électricité Réjean Savard ;

ATTENDU QUE " Asselin Électrique inc. " a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise *Asselin Électrique inc.* pour procéder à des travaux d'éclairage suivant :

- le stationnement arrière ;
- les arbres (2 épinettes) situés en arrière des toilettes publiques ;
- la façade de la façade de l'hôtel de ville.

au coût de base annuel de 4 200,04 \$ (taxes incluses).

Rés #16-12-36 CRÉER UN « FONDS D'INVESTISSEMENT ÉCONOMIQUE »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la création d'un *Fonds d'investissement économique*. Ce fonds sera créé en partenariat avec *Croisières AML* pour la mise en place d'un service de transport pour les gens qui désirent se rendre aux croisières aux baleines à Baie-Sainte-Catherine. Qu'une entente de partenariat soit signée entre les deux (2) parties concernées.

**Rés #16-12-37 APPEL DE CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION DU
« PHARE »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à lancer un « appel de candidature » pour la location du bâtiment communément appelé « le phare », situé à *Place Festival*. Les principales conditions que devra respecter l'entreprise sont :

- ne pas exploiter un service de croisières aux baleines ;
- déposer un plan d'affaires ;
- le bail aura une durée d'un (1) an et sera renouvelable.

Un comité de sélection sera formé pour analyser les candidatures reçues.

**Rés #16-12-38 PROJET *LES RIVES VIVANTES DU SAINT-LAURENT* DÉPOSÉ
DANS LE « FONDS RÉGIONAL »**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer notre projet « Les rives vivantes du Saint-Laurent » auprès du *Fonds régional* du Forum des élus de la région de la Capitale-Nationale.

Rés #16-12-39 DÉPÔT D'UN MÉMOIRE AU « BAPE »

Sur proposition de Madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire, Sylvain Tremblay, à déposer un mémoire devant la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui se tiendra le 6 décembre à Tadoussac, relativement à la *construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac*, par la Société des traversiers du Québec (STQ).

**Rés #16-12-40 DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES
MILIEUX DE VIE »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet pour le remplacement des passerelles et l'amélioration des sentiers pédestres du Parc municipal de Baie-des-Rochers, dans le cadre du *Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie* de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés #16-12-41 RENOUELEMENT DE LA LICENCE DE BINGO POUR 2017

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Christine Dufour, responsable des loisirs, à procéder à une demande de renouvellement de la licence annuelle de "bingo" venant à échéance le 7 février 2017, auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec. Il est à noter qu'il n'y a aucun coût pour cette licence et que les lieux où se déroulera cette activité seront en alternance, soit au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay ou au camping municipal.

**Rés #16-12-42 MODIFICATION RÉSOLUTION « 16-05-07 » / AIDE FINANCIÈRE
AU GROUPE ACTION JEUNESSE DE CHARLEVOIX**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une modification à la résolution # 16-05-07 ». Il y a lieu de lire que la Municipalité de Saint-Siméon donne un avis favorable de 7 000 \$ au lieu de 4 500 \$ au *Groupe Action Jeunesse de Charlevoix*, dans le cadre du « Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie », dans le volet municipal et relatif à des travaux de rénovation et l'achat d'équipement à la « Maison des Jeunes de Saint-Siméon ».

Rés #16-12-43 ÉVALUATION DU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un mandat à M. André Blain, courtier immobilier chez Century 21 Réalité, aux fins de nous donner un approximatif de la valeur marchande de notre camping municipal, selon l'offre déposée le 15 novembre 2016, soit 950 \$ (plus taxes).

**Rés #16-12-44 DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME DE MONUMENTS
COMMÉMORATIFS DE GUERRE DANS LES COLLECTIVITÉS**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de monuments commémoratifs de guerre dans les collectivités*, dans le but d'ériger un « cénotaphe » à la Halte routière de la rivière Noire.

Rés #16-12-45 NOUVELLE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE madame Lyse Leblond occupe le poste de *responsable de la bibliothèque* depuis une vingtaine d'années;

ATTENDU QUE madame Leblond a remis au conseil municipal sa démission audit poste, laquelle deviendra effective le 31 décembre prochain;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Monik Giguère au poste de *responsable de la bibliothèque* municipale de Saint-Siméon. Cette tâche fera partie de son contrat de services en vigueur.

c.c. CRSBPCNCA.

**Rés #16-12-46 ALLOCATION DE DÉPENSES DE LA RESPONSABLE ADJOINTE
À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le mandat de Mme Lyse Leblond comme responsable de la bibliothèque prendra fin le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE plusieurs de ses tâches seront exécutées par la responsable adjointe, compte tenu de son expérience;

POUR CES MOTIFS Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une modification à l'allocation de dépenses de la responsable adjointe à la bibliothèque municipale, madame Sylvie Asselin. Celle-ci sera portée à 50 \$ par mois à partir du 1^{er} janvier 2017.

Rés # 16-12-47 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Tourisme Charlevoix, cotisation de la municipalité pour 2017	4 964,36 \$
- Tourisme Charlevoix, cotisation du camping pour 2017	653,76 \$
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM), cotisation 2017	1 496,57 \$
- La Fondation Carmel Roy, Fête de Noël	100,00 \$
- Opération Nez-Rouge	25,00 \$
- Association des plus beaux villages du Québec, cotisation 2017	1 096,50 \$
- CIHO-FM Charlevoix, vœux des Fêtes (proposition 3)	170,00 \$
- Maison de la Famille de Charlevoix, achat d'équipements (plus taxes)	960,00 \$

CORRESPONDANCE :

- **MADAME SIMONE LEPOUTRE**
Démission comme conseillère municipale en raison de problèmes de santé.
- **MADAME LYSE LEBLOND**
Démission comme responsable de la bibliothèque municipale à partir du 1^{er} janvier 2017.
Il est à noter que Mme Leblond restera bénévole à la bibliothèque.
- **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**
Problématique de la dénomination multiple de la « route 138 » sur notre territoire.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**
 - o Autorisation pour installer des « oriflammes » signalant la présence du traversier reliant Rivière-du-Loup et Saint-Siméon.
 - o Refus de reconstruire le pont sur la rivière du Port-au-Persil.
- **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**
Soutenir les efforts du gouvernement visant à renforcer le visage français du Québec.
- **ACCUSÉS DE RÉCEPTION DE NOTRE RÉOLUTION # 16-09-09, RELATIVE À LA « ZONE FRANCHE »**
Monsieur Navdeep Bains, ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.
- **OFFRES DE SERVICE :**
 - o Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale.
 - o M. Guylain Tremblay (camping).
- **MME MARIE-MICHÈLE DESBIENS**
Requête pour l'installation de « dos d'âne » sur la rue Morin (acceptée).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 17 et prend fin à 20 h 26.

Rés # 16-12-48 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 26.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale